



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023

N° C19_01_2023_10 - Plan d'actions du projet de territoire (annexe)

Annexe(s) :

- *Plan d'actions du projet de territoire*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	48	9	57	33

Pour : 48	Abstention : 9	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, GERMAIN Yves, BRUNET Sylvie, CHARTIER Bernard, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), CACLIN Philippe (pouvoir donné à PICHON Gilles), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), CROMER Maïté (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), POUVREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à KLINGLER Sarah)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LECULLIER Lysiane, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RICHARD Yoann, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Plan d'actions du projet de territoire (annexe)

Annexe(s) :

- Plan d'actions du projet de territoire

Un projet de territoire permet de doter une collectivité d'un cap pour les années à venir au travers d'une stratégie partagée et d'une feuille de route. Le projet de territoire Mellois en Poitou 2030 a vocation à fédérer et mettre en mouvement les acteurs du territoire autour d'objectifs communs dépassant le temps du mandat.

L'élaboration du projet a été initiée en 2019, interrompue pendant la première vague pandémique, puis relancée en 2021 avec l'affirmation d'une démarche participative ouverte non seulement aux élus et aux partenaires mais également aux habitants du territoire. Une large campagne participative organisée autour d'une vingtaine de temps d'échanges répartis sur le territoire a permis l'émergence de propositions collectives. En tout, environ 600 personnes ont participé à construire le projet dans le cadre d'ateliers collaboratifs, et plus de 500 ont donné leur avis sur les priorités à donner au territoire en répondant à un questionnaire.

Cette démarche a permis la formalisation d'une vision partagée du territoire au travers la définition de valeurs et d'enjeux qui le caractérisent. Cette vision a ensuite servi de base à la définition d'ambitions communes pour 2030, réparties en six défis et déclinées en objectifs, formant la stratégie du projet. La stratégie a été envoyée pour avis aux communes, au conseil de développement et aux partenaires institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a également été discutée en conférence des maires. Les différentes contributions reçues ont été prises en compte pour élaborer le plan d'actions.

Tout au long de l'élaboration du projet, la démarche participative s'est accompagnée d'un travail de coordination entre les différents services et politiques communautaires afin que le projet de territoire soit irrigué par les politiques portées et s'en fasse l'étendard.

Le plan d'actions du projet de territoire qui vous est présenté forme une synthèse programmatique de toutes les contributions recueillies. Il s'organise en cinq chantiers structurants réunissant des actions de projets communautaires déjà adoptés dont la mise en œuvre est en cours ou à venir. La réalisation de ces actions sera pilotée par les services opérationnels tandis que l'animation transversale du projet garantira leur mise en cohérence et leur suivi et évaluation de manière collaborative. Ce plan d'actions inscrit le projet de territoire dans une trajectoire d'adaptation au changement climatique de manière à pouvoir répondre au contexte réglementaire, budgétaire et législatif et à être en adéquation avec les stratégies communautaires existantes.

Le projet de territoire dans son intégralité sera soumis au conseil communautaire pour approbation finale en avril 2023.

Vu la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi Voynet, reconnaissant la notion de projet de territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- PRENDRE ACTE :

- Des cinq chantiers structurants du plan d'action du projet de territoire joints en annexe,
- Des modalités de suivi-animation du Projet de territoire,

- De l'inscription du Projet de territoire dans une trajectoire volontaire d'adaptation au changement climatique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET